

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 mars 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/03/2024

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Représentés : Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean-Luc FALIP, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Catherine SONZOGNI par Jean ARCAS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Ingénierie territoriale 2024 dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie / Territoire

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à accompagner chaque territoire organisé au regard de sa spécificité pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation du modèle de développement impulsé par le PACTE VERT.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles fort des rencontres territoriales, du Contrat de Relance et de Transition Écologique, de la stratégie régionale à travers le PACTE VERT a élaboré, comme lors de la première génération, le contrat en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Avant-Monts, Sud Hérault, Du Minervois au Caroux et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Ce contrat porte sur trois enjeux territoriaux et onze objectifs stratégiques :

- Enjeu 1 – Un cadre de vie durable ;
- Enjeu 2 – Un territoire dynamique et attractif ;
- Enjeu 3 – Un territoire résilient.

Enjeu 1 - Un cadre de vie durable	Objectif Stratégique 1 : développer un habitat contribuant au bien-être des habitants	Mesure Opérationnelle 1.1 : amélioration de l'habitat privé
		Mesure Opérationnelle 1.2 : valorisation des centres anciens
	Objectif Stratégique 2 : faire société, créer du lien social	Mesure Opérationnelle 2.1 : déployer une stratégie d'offre et de prise en charge en direction de la jeunesse
		Mesure Opérationnelle 2.2 : renforcer la médiation sociale, culturelle avec les citoyens
	Objectif Stratégique 3 : vivre en bonne santé	Mesure Opérationnelle 3.1 : améliorer la prise en charge médicale tout public, tout parcours
	Objectif Stratégique 4 : favoriser l'inclusion et l'insertion sociale	Mesure Opérationnelle 4.1 : renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires ou en difficultés
Enjeu 2 – Un territoire dynamique et attractif	Objectif Stratégique 1 : faire émerger et soutenir des projets économiques structurants	Mesure Opérationnelle 1.1 : soutenir les filières économiques locales
		Mesure Opérationnelle 1.2 : construire les conditions d'un développement économique durable tout en accompagnant le maintien des entreprises locales
	Objectif Stratégique 2 : accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système alimentaire plus local et durable	Mesure Opérationnelle 2.1 : accompagner la transition du monde agricole
		Mesure Opérationnelle 2.2 : contribuer au développement d'une alimentation saine, de qualité et locale
	Objectif Stratégique 3 : valoriser les patrimoines	Mesure Opérationnelle 3.1 : connaître, sauvegarder, promouvoir et animer les patrimoines

	culturels et naturels	
	Objectif Stratégique 4 : mener une démarche d'attractivité globale autour des services et thèmes forts du territoire	Mesure Opérationnelle 4.1 : favoriser l'attractivité du territoire par des outils et services dédiés Mesure Opérationnelle 4.2 : consolider, développer et promouvoir le thermalisme, l'offre touristique, sportive et de loisirs
Enjeu 3 – Un territoire résilient	Objectif Stratégique 1 : développer la connaissance des enjeux environnementaux et climatiques	Mesure Opérationnelle 1.1 : informer, sensibiliser et mobiliser sur les enjeux environnementaux et climatiques
	Objectif Stratégique 2 : atténuer le changement climatique	Mesure Opérationnelle 2.1 : être exemplaire en matière de politique énergétique Mesure Opérationnelle 2.2 : diversifier les solutions de mobilité et décarboner une partie des déplacements sur le territoire
	Objectif Stratégique 3 : réduire la vulnérabilité du territoire	Mesure Opérationnelle 3.1 : anticiper la gestion de l'eau et la préservation des ressources naturelles Mesure Opérationnelle 3.2 : anticiper la gestion des déchets et l'impact environnemental des pollutions

Dans le cadre du partenariat avec la Région, le Pays s'engage pour la mise en œuvre des Politiques Territoriales Régionales en assurant les missions suivantes :

- Le Pays, s'engage notamment à préparer, convoquer et réunir le Comité de Pilotage du Contrat Territorial Occitanie a minima 1 fois par an en début d'année. Il s'engage également à accompagner les communes bourgs centres dans la priorisation de leurs projets et leur contractualisation Bourg Centre (du dossier de pré-candidature à la finalisation du contrat) ainsi que l'organisation des COPILS des Contrats Bourgs-Centres nécessaires. Sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, vingt et une communes (Bédarieux, Hérépian, Lamalou-les-Bains, Le Bousquet d'Orb, Lunas, Saint-Gervais-sur-Mare, Abeilhan, Laurens, Magalas, Murviel-les-Béziers, Roujan, Saint-Geniès-de-Fontedit, Thézan-les-Béziers, Olargues, Olonzac, Saint-Pons de Thomières, Capestang, Cessenon-sur-Orb, Puisserguier, Quarante, Saint-Chinian) peuvent prétendre au dispositif Bourg-Centre Occitanie : six contrats ont été votés, cinq contrats sont en cours.
- Le Pays s'engage à établir le projet de Programme Opérationnel annuel en amont du Comité de Pilotage en recensant l'ensemble des projets du territoire pour lesquels les communes ou intercommunalités maîtres d'ouvrage souhaitent solliciter le soutien de la Région et des autres partenaires du Contrat au cours de l'année, y compris les fonds européens dont la Région est autorité de gestion.
- Le Pays s'engage à réunir au moins une fois par an une conférence des Maires à l'échelle du territoire pour les informer de l'avancement du Contrat Territorial Occitanie et les associer à la préparation du Programme Opérationnel.
- Le Pays s'engage à se tenir à disposition de l'ensemble des communes du territoire pour les accompagner le plus en amont possible dans la concrétisation de leurs projets si elles ne disposent pas des ressources nécessaires.
- Le Pays propose au Comité de Pilotage du Contrat les thématiques retenues au titre de la Dotation Innovation Expérimentation du Contrat Territorial Occitanie.
- Le Pays s'engage à être le relais de proximité auprès des collectivités locales de leur territoire pour les directions et agences de la Région qui les sollicitent, que ce soit pour des missions générales d'information ou pour accompagner un projet particulier.
- Le Pays s'engage à participer activement au Réseau Régional des Développeurs Territoriaux réunissant l'ensemble des agents de développement d'Occitanie contribuant à la mise en œuvre des politiques territoriales régionales.

Pour l'année 2024, dans le cadre de la nouvelle convention la Région Occitanie propose un dispositif de soutien à l'ingénierie territoriale, qui doit permettre de :

1. Contribuer à la montée en ingénierie des Territoires
2. Confirmer le partenariat privilégié entre la Région et les Territoires ruraux
3. Inscrire ce partenariat dans la durée (Convention annuelle d'Objectifs)
4. Simplifier la gestion administrative de l'Ingénierie Territoriale
5. Faire réseau (Réseau régional des Développeurs Territoriaux)
6. Accompagner les territoires (Campagne régionale d'Audits Conseils auprès des PETER)

Cette Convention annuelle d'Objectifs, fixera :

- Les missions confiées dans ce cadre au territoire

- La participation active au Réseau Régional des Développeurs Territoriaux
- Les modalités financières du soutien régional.

Deux types de mission sont attendues : les missions socles et les missions complémentaires :

1 - Missions socles : Mise en œuvre des Politiques Territoriales Régionales

- Animation et secrétariat du Contrat Territorial Occitanie, des Bourgs-Centres, articulation avec les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader), réunion de la Conférence des Maires, animation du Comité Participatif Citoyen Local, ...
- Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire,
- Mise en œuvre de la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des Contrats Territoriaux ruraux 2022-28.

2 - Missions complémentaires : Autres priorités d'intérêt régional

- Sobriété foncière,
- Territorialisation des ENR,
- Animation Plan Régional Eau, Plan Alimentation...

Une participation active des agents cofinancés attendue.

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite répondre favorablement aux missions que la Région souhaite lui confier et par ailleurs, sollicite auprès de la Région la subvention forfaitaire territoriale de 65 000 € votée dans le cadre du dispositif de soutien à l'ingénierie.

En conclusion, Le Président prie l'assemblée de bien vouloir valider :

- 1 – les missions confiées dans le cadre du contrat territorial
- 2 – le dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif d'ingénierie territoriale.
- 3 - l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1 – Valide les missions confiées dans le cadre du contrat territorial
- 2 – Valide le dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif d'ingénierie territoriale.
- 3 - Autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 29 mars 2024

Le Président,
Jean ARCAS



